Dieu, par Ferdinand VON SCHIRACH, Paris, Gallimard, 2024, 184 pages, 22 euros.

Cela vous semble peut-être curieux, mais c'est un fait : vivre n'est pas une obligation juridique. Ce ne serait pas convenable dans un État constitutionnel libéral. Si vous prenez le libre arbitre au sérieux, ce que vous dites est exact, oui. D'un point de vue juridique, et à partir du moment où ces deux personnes souhaitent se suicider, vous ne pouvez pas faire de distinction entre un jeune en pleine santé et un vieillard malade. Cela dit, il faut de toute façon s'assurer que cette décision a été prise en toute liberté. Dans le cas d'une personne atteinte d'une maladie mentale, par exemple, on considérerait que non.

En Allemagne, le débat sur l'euthanasie (ou le suicide assisté) se pose dans un contexte particulier. C'est que les souvenirs de l'époque nazie et des politiques eugénistes y sont plus présents qu'ailleurs. On pourrait même parler d'un débat pollué par ces horreurs d'autrefois et la crainte que, d'une façon ou d'une autre, une légalisation de l'euthanasie rouvre la voie à pareilles dérives. C'est sans doute ce qui explique qu'en 2015, l'article 217 du Code pénal a été modifié pour incriminer toute forme d'incitation au suicide dans un cadre professionnel, marquant ainsi une nette rupture avec une liberté qui remontait aux Lumières.

Ferdinand Von Schirach a choisi la forme d'une pièce de théâtre pour poser le débat. Richard Gärtner veut mourir. Trois ans plus tôt, il a perdu sa femme avec laquelle il vivait de façon fusionnelle. Il a perdu tout goût de vivre et n'aspire plus qu'à ce que sa vie prenne fin. Certes, il a des enfants et des petits-enfants. Il les aime mais il leur a expliqué le vide de sa vie et ils ont fini par le comprendre. Il a essayé différents traitements, et notamment les anti-dépresseurs, mais rien n'y fait. Il souhaite que ce chemin de croix s'arrête.

Et il souhaite faire cela « bien » comme l'y a exhorté son épouse chérie avant qu'elle le quitte. Pas par un suicide à la sauvette, qu'il pourrait d'ailleurs rater, qui pourrait le laisser handicapé, lui apporter plus de souffrances encore. Au contraire, en posant la question de façon frontale, pour qu'elle soit tranchée de façon publique et générale.

C'est l'objet de la réunion du Comité d'éthique qui se tient à l'Académie des Sciences de Berlin. Outre le président et les deux membres du Comité sont présents Gärtner et son avocat, Me Biegler, son médecin, Mme Brandt, et trois experts, un juriste, un médecin représentant l'Ordre et un évêque. Chacun sera appelé à défendre son point de vue. Et puis le Comité tranchera. Sauf que, dans cet ouvrage, il ne tranche pas. La pièce s'arrête à la clôture des débats. On ne connaîtra donc pas l'avis du Comité. Chacun des lecteurs devra prendre son parti. Seul.

Faisant partie, depuis deux ans, de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie, j'ai pu apprécier la qualité des arguments présentés, même si la question est présentée ici de façon particulièrement frontale, sous l'angle du droit inconditionnel au suicide assisté. Telle n'est pas la conception de la loi belge puisque le recours à l'euthanasie n'y est admis que pour autant que, d'une part, le choix du demandeur soit entièrement libre et conscient, dépourvu de toute pression (il faut éviter que certaines personnes âgées ne demande l'euthanasie que parce qu'elles se sentent un poids pour leurs proches), d'autre part, il souffre d'affection(s) accidentelle(s) ou pathologique(s) grave(s) et incurable(s), entrainant des souffrances physiques et/ou psychiques constantes et insupportables. Chez nous la simple « fatigue de vivre », telle que l'exprime Richard Gärtner, ne permettrait pas le recours à l'euthanasie (et c'est d'ailleurs en partie pour cela que l'on n'utilise pas l'expression « suicide assisté » : il y a nécessairement une composante médicale dans le recours à l'euthanasie en Belgique).

On soulignera que le texte de Ferdinand Von Schirach est complété par trois études : « Le suicide et l'euthanasie sous l'angle existentiel, religieux et culturel » par Hartmut Kreß, professeur d'éthique dans une université théologique, « Euthanasie : perspectives sur la controverse éthique », par Bettina Schöne-Seifert, professeur d'éthique en médecine et ancienne membre du Conseil d'éthique allemand, et « Le suicide en droit », par Henning Rosenau, professeur de droit pénal et de droit médical. De quoi préciser les discours des experts entendus dans la pièce.

Une très belle contribution, même si elle est un peu marquée par le contexte national allemand, au débat sur l'une des questions éthiques les plus fondamentales. Albert Camus ne disait-il pas qu' « il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide ».

Patrick HENRY